

Mobilité : pour un centre-ville apaisé et accessible à tous

Le PLR Lausannois déposera un postulat en matière de mobilité proposant une analyse globale de la situation afin de maintenir la qualité de vie des Lausannois et d'assainir le réseau routier, tout en assumant le rôle de pôle économique central que joue la capitale.

Augmentation du trafic urbain, cohabitation entre transports individuels motorisés, transports publics, cyclistes et piétons ! L'évolution des habitudes et formes de mobilité touche incontestablement la ville de Lausanne. Si la qualité de vie des habitants doit être préservée, Lausanne, en tant que capitale jouant un rôle économique majeur, doit rester accessible pour tout un chacun. Or, si le nombre de véhicules par ménage lausannois semble diminuer, le parc de véhicules global augmente. Afin de concilier les besoins des utilisateurs des réseaux routiers et des habitants des centres urbains, une modification de la conception du réseau routier lausannois s'impose.

Avec deux plans d'investissement financiers fédéraux à l'horizon 2030, la Confédération entend investir de manière considérable sur le réseau national et a déjà insisté sur l'importance d'assurer des interfaces entre les routes à haut débit et le réseau routier secondaire. A ce titre, le PLR Lausannois propose de mener une réflexion globale dans le but d'aménager le réseau routier communal de la manière suivante :

Mise en place dans l'hyper centre d'une zone principalement piétonne, avec aménagements pour les cyclistes, entourée d'une « petite ceinture » permettant de circuler autour de la zone et reliée par plusieurs axes permettant l'entrée et la sortie rapide de la ville afin de garantir une desserte efficace du centre-ville, le tout permettant des interfaces avec le réseau routier régional et national.

Une telle hiérarchisation du réseau permettrait à la fois de canaliser le trafic urbain sur les axes principaux, de maintenir le rôle fonctionnel de la « petite ceinture » sans rabaissement généralisé à 30 km/h, d'augmenter les zones piétonnes à l'intérieur de la ville et de contribuer à l'assainissement du réseau routier dans les zones résidentielles. Un centre-ville apaisé dans l'intérêt de tous !

Pour tous renseignements complémentaires :

Xavier de Haller, conseiller communal PLR, 079 362 51 53

Matthieu Carrel, chef du Groupe PLR au Conseil communal, 079 768 92 66

Philippe Miauton, conseiller communal et président du PLRL, 079 277 68 41